

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 22 Novembre 2019

Etaient Présents : Mmes et Mrs, BOISNARD Eric, ERNAULT Jean-Charles, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

Absentes excusées : BRAEM Hubert (donnant pouvoir à M. Boissard), GABY Sophie, MULLER Frédéric
Madame Sirot a été nommée secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019

2/Compte rendu des décisions et des actions du maire

- RDV avec la Chambre de l'Agriculture pour une réunion le 11/12/19 avec des agriculteurs de la commune afin d'échanger sur la problématique des pesticides et de répondre aux demandes de certains administrés concernés par le problème.
- Arbre de la Laïcité, plantation d'un érable pourpre lundi 9 décembre à 15h avec les enfants de l'école et la Direction Départementale de l'Education Nationale.
- Monsieur Gervais, élagueur, offre à la commune des copeaux pour paillage qui seront stockés à l'atelier municipal.
- employés municipaux, repas de fin d'année offert par les conseillers municipaux le vendredi 13 décembre.
- organisation des tâches pour l'inauguration de l'Essoméric.
- départ en retraite de Monsieur Lecomte le jeudi 12 décembre à 18h.
- envoi d'un courrier à madame Lemoine Caroline pour lui demander le retrait des enseignes commerciales sur sa façade d'habitation.
- Essoméric, point sur l'avancée du financement participatif.

3/- L'Essoméric- Signature du contrat de concession portant sur la délégation d'un service public pour la gestion et l'exploitation du Point Multi Services

Suite à la délibération 1/2019 du 25 janvier 2019, décidant de recourir et approuvant la Délégation d'un Service Public, suite à la procédure d'appel d'offre sur le choix du délégataire pour confier la gestion et l'exploitation de l'Essoméric.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le contrat de concession avec Madame Paumier Stéphanie, délégataire retenue par la commission d'appel d'offre, pour une période de 10 ans.

Le conseil municipal :

- Approuve le choix de la commission d'Appel d'offre de la Délégation d'un Service Public et nomme Madame PAUMIER Stéphanie gestionnaire et exploitante du Point Multi Service « l'Essoméric »,**
- Approuve le contrat de concession de Délégation de Service Public,**
- Autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à ce contrat de concession avec Madame Paumier Stéphanie.**

Le contrat de concession est annexé à cette délibération.

4/ Motion pour le maintien d'un service public de proximité

Les communes ont été invitées à émettre un avis sur la vaste réforme engagée par la DGFiP, et notamment sur la nouvelle implantation des services dans le Calvados.

Désormais, il y aura un seul Service d'impôts pour les Particuliers pour tout le Pays d'Auge. (Lisieux), et un seul service pour les entreprises : Trouville-sur-Mer.

Des trésoreries de proximité sont encore supprimées, au profit de services de gestion comptable et un nouveau partenaire apparaît, le conseiller.

Le maillage des maisons de service au public est accru, et leurs attributions élargies.

Le conseil municipal attaché à la relation de confiance entretenue avec le trésorier, qui à la fois conseille, prend en charge, paye et encaisse, n'approuve pas cette réforme, qui coupe le lien de proximité avec le comptable responsable.

La collectivité aura avec cette réforme 2 interlocuteurs au lieu d'un, comme l'a confirmé M TRICHET, Directeur départemental des Finances Publiques au cours du dernier Conseil Communautaire.

Cela sera ce qui est source de complexité et de difficulté.

Le système actuel fonctionne bien ; en période budgétaire, les comptes sont analysés, les projets étudiés, ainsi que leur financement et les imputations comptables ; un lien de confiance est tissé, et les problèmes éventuels sont résolus en direct, au fil de l'eau, avec les interlocuteurs qui visent et payent les mandats.

Le conseil municipal souhaite que ce système soit maintenu, avec une présence suffisante des services de l'Etat sur le territoire, et un seul interlocuteur.

Le Conseiller, détaché du comptable, sera appelé à disparaître au profit de cabinets privés : Nous l'avons déjà connu avec la réforme de la DDE et DDTM.

Pour les habitants, les professionnels, commerçants, artisans, la suppression des SIP et SIE éloignera encore les lieux d'accueil spécialisés des habitants, ce qui est très regrettable.

Enfin,, en ce qui concerne les MSAP, l'expérience a souvent montré que l'Etat, après avoir organisé une présence, se retirait très rapidement des zones rurales.

Le conseil municipal

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal n'est pas favorable à cette réforme, et souhaite appelé l'attention de M le Préfet et de M le Directeur départemental des finances Publiques du Calvados, de demander à M Darmanin de ne pas poursuivre cette réforme.

5/ Aménagement du bourg- Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une

aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : Travaux d'aménagement du bourg pour un montant total de 237 598,50€ HT. Le montant des travaux subventionnables est plafonné à 150 000€ HT avec un taux de subvention à 40%

Le conseil municipal :

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement du bourg de la commune pour un montant prévisionnel de 237 598,50€ HT.**
- S'engage à réaliser ces travaux en 2020 et inscrire ses dépenses au budget de 2020 en section d'investissement,**
- Autorise monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de conseil départemental au titre des Amendes de Police à hauteur de 40% du plafond subventionnable pour l'opération susvisée.**

6/ Réseau secondaire Chaufferie communale Bois – Demande d'aide au titre du fond de concours à La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie concernant les travaux du réseau secondaire de la chaufferie communale bois.

Cette demande est faite au titre des fonds de concours pour l'année 2020. Ce projet s'élève à 51 750 € HT

Le Conseil Municipal

- Approuve le projet d'installation du réseau secondaire de la chaufferie bois communale d'un montant de 51 750€ HT,**
- S'engage à inscrire ses dépenses au budget de 2020 en section d'investissement.**
- Sollicite une aide financière de 30% du montant des travaux HT soit une subvention de 15 525€ HT au titre du fond de concours de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie de l'année 2020,**
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.**

7/Compte rendu des EPCI

RAS

8/Fêtes et Cérémonies- décision modificative

considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Diminution du compte 022 dépenses imprévues : -800 €

augmentation du compte 6232 Fêtes et cérémonies : + 800 €

9/ frais d'étude –décision modificative est annulée

10/ questions diverses

- L'école et l'APE ont vendu pour 7 000€ de chocolats (soit 1 700€ de bénéfice) pour le voyage de fin d'année.

-l'association SLC fait une pause car il n'a plus assez de bénévoles. Par conséquent, le beaujolais nouveau, le marché de Noël, l'après midi jeu de société et la venue de la compagnie de théâtre de saint Aubin sur Algot sont annulés.

Pour le 14 juillet, la commune maintient le feu d'artifice.

-Essoméric va ouvrir ses portes le 02 décembre, la gérante a décidé de ne pas vendre de fruits et légumes. Par conséquent, Le Petit Primeur va conserver sa place sur la commune le mardi.

-fibre optique, une société privée élague les haies et nettoie les poteaux de téléphone pour le passage de la fibre optique.

- **service assainissement collectif à REVOIR manque informations**